

Le 16 juin 2015

Monsieur Alain Beaudet
Président, IRSC
160, rue Elgin, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0W9

Objet : Résultats de l'étape 2 du programme Fondation pour l'Université de Montréal

Monsieur,

En suivi des résultats de la seconde étape du concours Fondation-pilote 1, je souhaite porter à votre attention une situation hautement préoccupante pour la recherche en santé au Canada, impactant non seulement l'Université de Montréal, mais surtout des équipes de recherche parmi les plus performantes au Canada, et dont les travaux sont jugés exceptionnels par la communauté internationale. Suite au dépôt de 29 demandes de l'UdeM à l'étape 2, huit demeurent en concours. Nous accueillons bien sûr ces résultats avec beaucoup d'étonnement et ce chiffre trop bas en regard de la qualité des demandeurs en concours amène notre questionnement.

Certains résultats de cette étape ne peuvent être expliqués. Tenant compte des objectifs même du programme et des IRSC ainsi que de la qualité des demandes déposées, il est inexplicable que certains chercheurs exceptionnels de la cohorte, extrêmement bien cotés à l'étape 1, soient évincés du concours à l'étape 2. Nous comprenons bien que le but de la révision du système d'évaluation et de cette deuxième étape était d'obtenir des évaluations focalisées sur les demandes et non pas sur les CV des chercheurs et pourtant, ces quelques cas apparaissent injustifiables, voire aberrants. Malgré ce qui pourrait être pensé, il ne s'agit pas de cas où la demande finale n'était pas à la hauteur du programme et de ses exigences, ou encore de cas de ralentissement dans les activités des chercheurs, mais réellement de vices au niveau de l'évaluation. Dans la mesure où aucun concours de financement n'est disponible pour ces chercheurs avant mars 2016, un risque extrêmement élevé existe qu'ils ne puissent maintenir leurs activités de recherche et que l'on détruise ainsi une expertise essentielle à la recherche en santé au Canada.

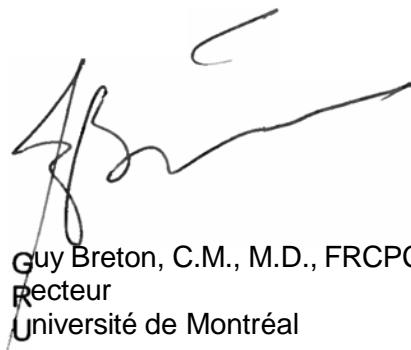
Nous sommes conscients du fait qu'il s'agit d'un nouveau système et que des ajustements seront faits suite à ce pilote. Toutefois, à la lecture des évaluations, nous sommes en droit de nous poser des questions sur la formation des évaluateurs et dans quelques cas sur leur compétence. L'utilisation de cinq évaluations par dossier augmente d'autant plus le risque d'obtenir des commentaires aberrants et incompatibles et requiert donc une attention particulière des responsables des comités virtuels. Nous avons noté plusieurs erreurs de faits dans ces évaluations qui ne sont pas corrigées par le comité virtuel. Des commentaires sans fondement (facilement réfutables) et parfois même insultants ne sont pas écartés par le système. Les erreurs incluaient notamment des commentaires sur les CVs (commentaires fallacieux sur le rendement, vérification erronée des publications) alors que ces éléments ne devaient pas être réévalués, des critiques sur le soutien financier de l'université (critère non requis), des commentaires contradictoires entre les évaluateurs et surtout, une incohérence importante entre la note accordée et le contenu des commentaires (aucune faiblesse existante dans une section pour une note accordée de E++ ou 0). Le processus semble aussi néfaste pour les nouveaux chercheurs. On note des commentaires portant sur l'expérience en mentorat ou sur le manque de collaborations, des critères qui ne devraient pas s'appliquer aux nouveaux chercheurs. L'ensemble de ces erreurs entache forcément l'évaluation globale des candidats et résulte en une cote inférieure, sans que le comité virtuel ne discute ou ne corrige ces contradictions. C'est le cas particulièrement des dossiers ayant une grande disparité entre les notes des 5 évaluateurs. Ces dossiers devraient faire l'objet immédiat d'une autre revue scientifique impliquant des modérateurs efficaces ou encore être évalués directement par le comité de pairs de la 3e étape d'évaluation.

Outre le processus d'évaluation, la question du budget a surgi à l'étape 3. La notion de « baseline » budgétaire a engendré de nombreuses incompréhensions sur les attentes des IRSC à cet égard. Devant l'absence de données claires sur le calcul de ce seuil de financement et tenant compte des objectifs du programme, les chercheurs ont soumis des programmations de recherche ambitieuses nécessitant une marge de manœuvre budgétaire. Or, il apparaît que les IRSC demandent au contraire un budget qui se limite strictement aux programmes ouverts. Avec cette information, certains chercheurs auraient pu choisir de ne pas participer au concours Fondation, la plus-value d'une subvention Fondation n'étant plus aussi évidente.

Cette lettre revêt un caractère d'urgence afin de trouver une solution rapide pour des cas critiques. Comprisant l'importance de contribuer à l'amélioration du processus, nous vous assurons de notre collaboration pour poursuivre la révision du processus et nous vous ferons parvenir prochainement un ensemble de suggestions.

Il apparaît évident que les processus d'évaluation et de calcul des financements semblent poser de sérieux problèmes pour lesquels les IRSC doivent trouver des solutions rapidement afin de rétablir la confiance de la communauté dans cette nouvelle approche. Notre collaboration à la recherche de ces solutions est assurée. Une réaction rapide et souple des IRSC est dans l'intérêt de tous et permettrait de soutenir la transformation des programmes et l'atteinte des objectifs des IRSC.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et nous vous assurons de notre collaboration dans la recherche de solutions pour la communauté de recherche en santé au Canada.



Guy Breton, C.M., M.D., FRCPC
Recteur
Université de Montréal

i

- c.c. - Mme Dominique Bérubé, Vice-rectrice intérimaire à la recherche, à la création et à l'innovation
- M. Christian Baron, Vice-doyen à la recherche et à l'innovation, Faculté de médecine et Délégué des IRSC